Géographie

Comprendre les territoires de proximité

SUJET

ÉTUDE DE DEUX DOCUMENTS

Le rôle et l'avenir des régions en France.

Liste des documents :

Document 1 : Le découpage régional en débat
Document 2 : Les régions : des collectivités territoriales aux multiples compétences

Document 1 : Le découpage régional en débat

Les contestations du découpage régional existent depuis cinquante ans. Les Pays de la Loire ont été qualifiés d'« ineptie administrative », regroupant la Sarthe tournée vers Paris, et la Loire-Atlantique polarisée par Nantes, elle-même détachée de la région Bretagne. La Vendée a été intégrée aux Pays de la Loire plutôt qu'à la région Poitou-Charentes. (...) L'Ain, dépendant historiquement de la Bourgogne, a été raccroché à Rhône-Alpes. (...) Plusieurs des 22 régions métropolitaines pensées dans les années 1950 sont peu peuplées, faiblement urbanisées, avec un PIB faible (Limousin, Franche-Comté, Auvergne). Leur consolidation administrative et politique les a pourtant imposées et légitimées aux yeux des populations. (...) Toutes revendiquent leur maintien. Il est difficile de remettre en cause leur territorialité. Pourtant, il est envisagé de rassembler Haute et Basse Normandie. Des coopérations interrégionales entre Rhône-Alpes et Auvergne, Poitou-Charentes et Limousin, Pays de la Loire et Bretagne, Alsace et Lorraine existent. Elles seront peut-être renforcées dans l'avenir.

V. Adoumié (dir.), *Les Régions françaises*, Hachette supérieur, 2010

Document 2 : Les régions : des collectivités territoriales aux multiples compétences

« **Le développement économique**

C'est le domaine d'intervention principal de la région [...]. En effet, toutes les collectivités interviennent économiquement, mais désormais la région « coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements «. [...]

L'aménagement du territoire et la planification

Cela comprend notamment :

– la consultation des régions lors de la détermination de la politique nationale d'aménagement et de développement durable ;

– l'élaboration du plan de la région constitué par un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), qui fixe les orientations à moyen terme du développement durable du territoire régional. Il définit notamment les objectifs de localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général de la région et veille à la cohérence des projets d'équipement avec les politiques de l'État et des autres collectivités. Il intègre le schéma régional de transport. [...]

– la signature de contrats de projets entre l'État et les régions [...] recensant les actions qu'ils s'engagent à mener ensemble. [...] Ils doivent se concentrer en priorité sur la compétitivité et l'attractivité des territoires, le développement durable et la cohésion sociale ; [...]

– l'élaboration d'un schéma régional de transport [...].

L'éducation, la formation professionnelle et la culture

On peut citer entre autres :

– la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées, des établissements d'éducation spécialisée et des lycées professionnels maritimes. [...] ;

– un rôle de premier plan pour la formation professionnelle [...] ;

– l'organisation et le financement des musées régionaux, la conservation et la mise en valeur des archives régionales que la région peut toutefois confier, par une convention, au département. »

Direction de l'information légale et administrative (DILA), www.vie-publique.fr, 2010.